

PORC : UNE PROMOTION DÉSORGANISÉE

Le mieux est l'ennemi du bien. Un arrêté sur la promotion des viandes en GMS (1), paru en 2015 et destiné à empêcher les baisses abusives de prix de la part des distributeurs lors de leurs opérations de promotion, a eu un effet contre-productif sur les volumes. « Le décret a complètement désorganisé les animations », confirme un opérateur de la filière porc. En limitant les baisses de prix, il a réduit l'attractivité des promotions aux yeux des consommateurs, donc les volumes écoulés. Avec, finalement, une répercussion négative sur les cours à la production...

(1) Hors des périodes de promotion de janvier et septembre, les distributeurs ne peuvent baisser les prix au-delà de 50 % du prix moyen du fond de rayon. Ce chiffre a été relevé à 60 % en août.